

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## DASSAULT AVIATION

### Avions Falcon 2000

Carburant (ATA 28, 72)

### AERONEFS CONCERNES :

La présente Consigne de Navigabilité (CN) concerne les avions Falcon 2000, tous numéros de série qui n'ont pas été modifiés selon le Service Bulletin DASSAULT AVIATION (BS) F2000-202 (modification des injecteurs des deux moteurs conformément au Bulletin Service CFE Company CFE 738-73-8003).

### RAISONS :

Cette CN vise à minimiser les risques d'extinction des réacteurs CFE 738-1-1B montés sur Falcon 2000 dans le cas de l'utilisation des carburants JP4, JET B et EM S53113.

La Révision 1 de cette CN introduit le BS F2000-202 comme moyen de conformité équivalent acceptable.

### ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente CN à son édition originale :

1. Ajouter les étiquettes autocollantes de limitation d'utilisation des carburants conformément au BS F.2000-080 et dans un délai ne dépassant pas un mois après la date d'entrée en vigueur de cette CN à son édition originale.
2. Intégrer avant le prochain vol qui suit la date d'entrée en vigueur de cette CN à son édition originale le supplément TC n° 34 du Manuel de vol du Falcon 2000 dans le Manuel de vol, et en respecter les consignes.

Nota : L'application du BS F2000-202 annule les exigences des paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

.../...

---

REF. : - BS DASSAULT AVIATION F.2000-080 édition du 23/09/1996  
- BS DASSAULT AVIATION F.2000-202 édition originale  
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.  
- TC N° 34 du Manuel de vol F.2000 approuvé par la DGAC le 02/09/1996.

---

Cette Révision 1 remplace la CN originale 96-290-001(B) du 04/12/1996.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**CN originale : 14 DECEMBRE 1996**  
**Révision 1 : 10 NOVEMBRE 2000**